



*Direction des Services Techniques*

## Conseil municipal du 28 JUIN 2023 DELIBERATION

Rapporteure : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 28

Nombre de votant-e-s : 30

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

### **Etaient absentes :**

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

## **27 - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – ZONE ARTISANALE DE LÉGUGNON**

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022, Monsieur Sébastien FONDEVIELLE a proposé d'acquérir une partie de la parcelle AD 91 pour l'extension de sa propriété sise au 9 rue Jean Mermoz.

Cette parcelle est intercalée entre le jardin de Monsieur FONDEVIELLE et l'usine PORAL et ne présente aucun intérêt pour la Collectivité.

Pour avis en date du 26 avril 2023, le pôle domanial de la Direction Départementale des Finances Publiques a estimé le bien concerné à 5 130 € HT soit 22,50 € le m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, la Collectivité avait interrogé la Direction de l'usine PORAL jouxtant cette parcelle afin de vérifier au préalable son éventuel intérêt, ce qu'elle n'a pas manifesté.



Il est proposé à votre Assemblée de vendre cette parcelle à Monsieur FONDEVIELLE.

Tous les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **DÉCIDE** la cession d'une partie de la parcelle AD 91 au profit de Monsieur FONDEVIELLE – 9 rue Jean Mermoz 64400 OLORON SAINTE-MARIE au prix de 5 130 € HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette vente,



- **PRÉCISE** que les frais de géomètre et ceux inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30.06.2023


Le Maire,

**Bernard UTHURRY**